



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 19 mai 2020

L'ÉPIDÉMIE DE DENGUE SE STABILISE A UN RYTHME SOUTENU

Bien que la majorité des cas reste localisée dans le Sud, particulièrement à Saint-Pierre, l'épidémie de dengue poursuit sa progression vers l'Ouest et toutes les communes de l'île sont concernées. Par ailleurs, le nombre de cas hospitalisés est également plus important en 2020 qu'en 2019.

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS et du SDIS poursuivent leurs interventions jour et nuit en intégrant les mesures barrières contre la diffusion du Covid. Ces opérations de traitement sont indispensables pour lutter contre l'épidémie, accompagnées par la mobilisation active des Réunionnais au quotidien. La préfecture de La Réunion et l'ARS rappellent à la population l'importance des mesures de prévention essentielles pour lutter contre la dengue : consulter rapidement un médecin en cas de symptômes, se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger même malade pour protéger ses proches, et éliminer les gîtes larvaires à son domicile.

Situation épidémiologique au 18 mai 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

La dengue circule dans toute l'île depuis plusieurs semaines.

La majorité des cas reste toujours localisée dans le Sud (59%) et le nombre de cas poursuit son augmentation vers l'Ouest, notamment à Saint-Leu et à Saint-Paul.

Dans l'est, le nombre de cas poursuit son augmentation à Saint-Benoît.

Par ailleurs, le nombre de cas rapportés à Saint-Denis est en augmentation.

L'interconnexion en cours des bases de données des laboratoires ne permet pas cette semaine de disposer de chiffres définitifs des cas confirmés. Les éléments communiqués sont donc des estimations.

Les principaux regroupements de cas (foyers de dengue) se situent à :

Région Sud

- **Saint-Louis** (La Chapelle, La Ferme, Lotissement Leclerc, Plateau Goyaves, Cité Cocos, Petit Bon Dieu, Kerveguen, Savignan, La Rivière, Les Canots, Pont Neuf, Le Ruisseau, Roches Maigres, Le Bois de Nèfles et Le Ruisseau Terres rouges,)
- **Saint-Pierre** (Bassin Bœuf, Terre Sainte, La Vallée, Ravine Blanche, Concession, Bois d'Olives, Sainte Céline, Mont Verts les Bas, La Cafrine, Basse Terre les Bas)

Depuis le début de l'année

- **Plus de 8 500 cas autochtones confirmés**
- **309 hospitalisations**
- **1052 passages aux urgences**
- **9 décès** (dont 6 directement liés à la dengue) et 2 en cours d'investigation

- **Les Avirons** (La Croix, Fond Maurice, Bois de Nèfle Cadet, Barouty)
- **L'Étang Salé** (Les Canots, La Plaine, Pied des roches, L'Étang Salé les Bains)
- **Saint-Joseph** (Les Lianes)
- **Le Tampon** (La Chatoire, les 400, Trois Mares, Le Dassy)

Région Ouest

- **Saint-Paul** (La Saline, Fleurimont, L'étang, La Grande Fontaine, La Plaine, L'ermitage les Bains)
- **La Possession** (St Laurent, Camp Magloire, Centre-Ville)
- **Saint-Leu** (Butor, L'Étang, Centre-Ville, Grand Fond, le Chemin Dubuisson, Stella, Le Portail)
- **Le Port** (Rivière des Galets, Parc Boisé, Mondon, Lotissement Cotur, La Petite Pointe, Titan)

Région Nord

- **Sainte-Marie** (Grande Montée, La Confiance les Bas)
- **Saint-Denis** (La Petite Ile, La Bretagne, Sainte Clotilde, Bois de nèfles)
- **Sainte-Suzanne** (Bel Air, Quartier Français)

Région Est

- **Saint-André** (Lotissement Satec, La Cressonnière, Maison Valliamé, les Yucas, Milles Roches, Maison Valliamé)
- **Bras Panon** (Rivière du Mât, Rivière des Roches, les Avocats)
- **Saint-Benoit** (Sainte Anne, Petit Saint Pierre, Centre-Ville, Butor, Bras Canot, Bras Fusil)

Afin de limiter la propagation du virus, les équipes de l'ARS et du SDIS continuent leurs interventions sur le terrain jour et nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion du Covid. Ces opérations de traitement sont aujourd'hui indispensables pour lutter contre l'épidémie, accompagnées par la mobilisation active des Réunionnais au quotidien.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger des piqûres de moustique** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs), **et continuer à se protéger même malade** pour ne pas contaminer son entourage
- **Vider tout ce qui peut contenir de l'eau à son domicile** (éliminer les gîtes larvaires) : soucoupes et petits objets, vérification de l'écoulement des gouttières, respect des jours d'enlèvement des déchets, abriter les pneus
- **Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes** : fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements ou fatigue.
Appelez votre médecin avant de vous rendre à son cabinet médical : il décidera avec vous de la meilleure prise en charge (consultation au cabinet ou à distance) et vous orientera vers un laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.



Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77

Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter et Facebook @Prefet974